

# Séance du Conseil Municipal de Quatzenheim du 31 Janvier 2022

Sous la Présidence de M. le Maire, Jacky WAGNER

**Présents :** Philippe ADAM, Sylvie BARON, José CEBADERO, Clarisse FREYSZ, Pascaline HAMM, Hubert HOELTZEL, Bernard HOUPERT, Damien LACOURT, Monique MERKLING, Josette PRIM, Sylvain RAUCH, Julien RIEHL, Laurent STOCK, Frédéric WANNER.

Absents : /

Tout d'abord, José CEBADERO informe l'assemblée de son départ de la commune en juillet et qu'il quittera à ce moment-là le conseil.

## **1 e point** Parole aux habitants

Pas d'intervention ce soir.

## **2 e point** Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne

**Pascaline HAMM**, secrétaire de la présente séance, assistée par Mme Marie-Hélène SCHOTT.

**3 e point** Approbation du compte rendu de la réunion du 10 janvier 2022 Le compte-rendu de la séance du 10 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

## **4 e point** Délibération ; Autorisation de liquidation de dépenses d'investissement

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Concernant les dépenses d'investissement, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du conseil, engager, liquider et mandater les dépenses, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'adjoint aux Finances, Julien RIEHL sollicite l'accord du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation d'engager, de mandater et de liquider, avant l'adoption du Budget Primitif 2022 qui doit intervenir avant le 15 avril 2022, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Acquisition de 6 panneaux électoraux, ; mettre au moins 1400 € sur le compte 2158.

Bacs à fleurs ; mettre environ 1100 € sur le compte 2158.

Remplacement des coussins berlinois route de Furdenheim ; mettre 2200 € sur le compte 2152.

Acquisition de panneaux de signalisation pour la priorité à droite ; mettre assez sur le compte 2152 ; 5000 €.

Chapitre	Compte	Crédit N-1	Disponible
21	2152	40 000 €	10 000 €
	2158	10 000 €	2 500 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire de reporter sur ces articles un montant de 12 500 euros correspondant au quart de certains points de la section investissement budget 2021 en cas de dépenses avant le vote du budget 2022 en mars-avril.

## **5 e point** Avis sur la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL)

Le Maire informe le conseil municipal que le synode de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a approuvé par délibération du 25 octobre 2021 la fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-

## Séance du Conseil Municipal de Quatzenheim du 31 Janvier 2022

aux-Mines et de Bischwiller. Cette fusion a préalablement été approuvée par chacune des assemblées des trois consistoires concernés. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de « consistoire de Strasbourg ».

En application de l'article L. 2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis du conseil municipal de toutes les communes appartenant à chacun des trois consistoires doit être recueilli, préalablement à la modification de l'ordonnance du 26 octobre 1899 relative à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants.

Le conseil municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable (13 pour et 1 abstention) à la fusion des consistoires de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.

### **6 e point Divers**

D'autres travaux sont prévus assez rapidement et seront attribués à des articles comptables souvent de fonctionnement donc pourront se réaliser avant le vote du budget :

#### **- Travaux de sécurisation du carrefour des 4 vents**

Ce travail va être effectué en régie.

Pour rappel nous avons déjà acheté les plots qui sont entreposés à l'atelier.

Pour les mettre en place, il nous faut ouvrir le trottoir et tarauder afin de pouvoir poser les plots. Pour cela il nous faut louer des machines.

Début des travaux fin mars mi-avril 2022.

#### **- Travaux de déblaiement rue du Moulin**

Outre les ronces, les machines agricoles, le bois amassé par un habitant qui n'en veut plus, nous avons trouvé de nombreux pneus.

Le but de l'opération étant de débarrasser l'endroit de tous les détritiques et de rendre la surface plane. Pour cela il nous faut un engin.

Nous avons donc sollicité un devis pour le nettoyage d'un terrain communal à la pelle mécanique : Nivellement des tas, sur site - Évacuation des déchets rencontrés type branchage, souche, ferraille, sauf DIB. 1350 € HT (l'Association Foncière est d'accord de prendre à sa charge 500 € HT). A ce prix il faut rajouter le traitement des pneus chez Lingenheld (Coût 300 € la tonne de pneus).

#### **- Finalisation des travaux d'isolation côté nord de la salle des fêtes**

Ce travail sera également réalisé en régie.

Il s'agit d'installer des appuis de fenêtres extérieur les fenêtres du mur refait à neuf.

Nous vous proposons également d'équiper le toit longeant le Club House, la salle Guy Arbogast et l'entrée de la salle des fêtes, de gouttières afin de récupérer l'eau dans un récupérateur d'eau qui servira à arroser les plantes près du parc de jeux.

Une demande de subvention sera sollicitée auprès de la communauté des communes Ackerland – Kochersberg.

#### **- Isolation côté ouest (Projet courant de l'année)**

Ce travail sera également réalisé en régie après la finalisation des chantiers en cours

- Bardage en mélèze (comme les autres façades) 70 m<sup>2</sup> 2 445 € H.T.

- Isolant laine de bois 2x60 mm (R=3) (avec tasseaux et équerres) 1 200 € H.T./ Ou Isolant laine de roche 2x80 mm ( R=4) ( avec tasseaux et équerres) 1 650 € H.T. / Ou Isolant laine de bois 2x80 mm ( R=4) ( avec tasseaux et équerres) 1 650 € H.T.

## Séance du Conseil Municipal de Quatzenheim du 31 Janvier 2022

- Clou inox	460€ H.T.		
- Cheville / visserie	100 € H.T.		
❖ Total avec isolant 120 mm	<b>4 205 € H.T.</b>	ou Total avec isolant 160 mm	<b>4 655 € H.T.</b>

### Course vélo 19 mars 2022

Comme l'année passée le Club de Vélo « La Pédale d'Alsace » organisera le 19 mars prochain, le grand prix des carreleurs. 2 autres courses complèteront cette manifestation.

L'année passée, il n'y avait qu'une seule course et nous avons eu toutes les peines du monde pour contenir les automobilistes qui voulaient aller à la déchèterie et faire les courses.

Cette année, il y aura 3 courses nous vous proposons de prendre un arrêté municipal pour interdire la circulation de 10 h à 16 h route de Dossenheim, rue du Moulin et rue Principale ainsi que l'interdiction de stationnement route de Dossenheim.

### Proposition du maire d'un point à motion

La loi n 2019 828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a pour but de transformer et simplifier le cadre de gestion des ressources humaines pour une action publique plus efficace ;

- Simplifier et garantir la transparence et l'équité du cadre de gestion des agents publics ;
- Favoriser la mobilité et accompagner les transitions professionnelles des agents publics.

La loi de transformation de la fonction publique prévoit que la **durée du travail effectif des agents de l'État** doit être de 1607 heures annuelles, identique à celle fixée à l'article L. 3121-27 du Code du travail. Cette disposition est d'application directe.

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle. Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Mme la Préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient « prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures ». Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que « la base d'annualisation de la durée du travail reste fixée à 1607 heures indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements ».

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni de leur caractère chômé.

Le Maire propose donc de valider la motion suivante :

Nous, conseil municipal de Quatzenheim demandons à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires.

**Nous demandons à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1593 heures.**

### Autres points d'information

- Le maire relate une discussion qui a eu lieu lors de l'Assemblée Générale de l'association foncière (AF) ; le chemin du Rebgarten, (appartenant à l'AF) où se trouvent deux maisons d'habitation présentent des ornières et nécessite un réaménagement.

Le président de l'AF, Michel North, a indiqué que l'AF ne s'implique pas dans la réfection dans le périmètre urbanisé de la commune. Il a ainsi proposé que le chemin du Rebgarten jusqu'aux maisons ainsi que les extrémités de la rue de l'école soient rétrocédés à l'euro symbolique à la commune.

Le maire Jacky WAGNER en parle ce soir aux conseillers municipaux pour permettre une réflexion à ce sujet.

- L'audit par des spécialistes extérieurs et le groupe de travail de Hubert HOELTZEL sur la consommation en énergie des bâtiments va débiter sous peu.

*Fin de la séance 22h00*